

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du jeudi 6 novembre 2025

Nombre de membres dont le comité syndical doit être composé :	9
Nombre de délégués en exercice :	9
Nombre de délégués qui assistaient à la séance :	7
Vote par procuration :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, les membres du comité du Syndicat mixte de Production d'Eau Potable Auch-Aubiet se sont réunis à Auch sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard PENSIVY, Président.

Présents : Jean-Michel BLAY, François DOLLE, Pierre ELICABE, Jean FALCO, Christian LAPREBENDE, Jérôme LOUBET et Bernard PENSIVY.

Excusés : Sylviane BAUDOIS, Bénédicte MELLO.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

M. François DOLLE est désigné Secrétaire de séance.

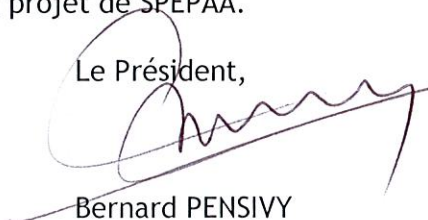
D2025_15 COMPLETUDE DU DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE

Dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Autorisation Unique du SPEPAA, l'ARS demande l'approbation de différents éléments permettant de finaliser ce document, à savoir :

- L'approbation du projet de construction d'une UPEP, y compris les installations annexes (captage, lits de séchage à toiture PV, conduites de desserte, château d'eau, ...) tel que présenté dans le Dossier d'Autorisation Unique ;
- L'approbation du montage financier du projet de construction d'une UPEP, y compris les installations annexes (captage, lits de séchage à toiture PV, conduites de desserte, château d'eau, ...) ;
- L'approbation de la vente d'eau produite par l'UPEP aux distributeurs de Grand Auch Cœur de Gascogne et du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Aubiet-Marsan ;
- L'autorisation pour M. le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre des procédures réglementaires à appliquer dans le cadre de la construction de la station d'eau potable de Pavie et de toutes les installations annexes prévues dans le DAU ainsi que le lancement d'une enquête publique indispensables à la réalisation du projet tel qu'approuvé ;
- L'autorisation pour M. le Président à signer tous les documents nécessaires aux autorisations administratives concernant l'UPEP de Pavie et des dispositifs de prélèvement et de traitement-distribution des Eaux Destinées à la Consommation Humaine produites ;
- L'autorisation pour M. le Président à signer tous les documents nécessaires aux autorisations administratives indispensables à la procédure de protection du captage de L'UPEP.

A l'unanimité, le comité syndical décide d'**APPROUVER** l'ensemble des points ci-dessus énumérés afin de finaliser le Dossier d'Autorisation Unique du projet de SPEPAA.

Le Président,



Bernard PENSIVY